



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le garde des Sceaux  
Ministre de la Justice

Réf : CAB/EDM/VL/LVL/202210010132

Paris, le - 9 MAI 2022

Mesdames, Messieurs les greffiers et directeurs des services de greffe,

J'ai le plaisir de vous informer que vous bénéficierez dès juin 2022 d'une revalorisation indemnitaire, laquelle se traduira par une augmentation de votre indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise dont le montant sera en moyenne de 125 euros brut mensuels pour les greffiers et en moyenne de 200 euros brut mensuels pour les directeurs des services de greffe, soit une revalorisation annuelle moyenne brute de 1 500 euros pour les greffiers et de 2 400 euros en moyenne pour les directeurs des services de greffe.

Au total, 12,37 millions d'euros seront consacrés à cette revalorisation indemnitaire au titre de l'année 2022, soit une enveloppe globale annuelle de 21,15 millions d'euros.

Cette augmentation indemnitaire s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par le ministère de la Justice en 2021 grâce à l'allocation d'une enveloppe de 5,7 millions d'euros au bénéfice des greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires et la revalorisation indemnitaire au bénéfice des corps communs dans les juridictions de près de 11 millions d'euros en 2021 et 2022.

*Cette juste et nécessaire majoration  
de votre rémunération me permet  
de saluer votre mobilisation au  
quotidien au service du Justiciable  
et de vous remercier pour votre  
dévouement constant à vos missions.*

Eric DUPOND-MORETTI